RÈGLEMENTS

Concours : **« Panel exo à l'écoute »**

1. Description générale du concours

Le concours « exo à l'écoute » est organisé par Fino recherche & relation client (l' « **Organisateur** ») au bénéfice du **Réseau de transport métropolitain** (« **exo** ») et se déroule au Québec du 8 mars 2026 00 h 00 au 7 mars 2027, 23 h 59 (ci-après la « **durée du concours** »).

2. Conditions d'éligibilité

- Les participants doivent être des panélistes sur le Panel "exo à l'écoute" (exo.quebec/exoalecoute) qui ont répondu à au moins un (1) sondage durant la période du concours identifiée à la section 5 (des « **panélistes actifs** »).
- Les participants doivent être titulaires d'une adresse courriel valide. Une seule inscription par adresse courriel sera acceptée.
- Les participants doivent avoir 13 ans et plus ou être représentés par leur parent ou tuteur.
- Les participants devront répondre correctement à une question arithmétique.
- Les participants doivent résider au Québec.

Les administrateurs, dirigeants et employés d'exo, ses partenaires, fournisseurs et autres représentants, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent pas participer au présent concours.

En participant au concours, les participants (ou leur représentant légal) consentent à ce que leurs renseignements personnels fournis soient utilisés pour les fins des tirages et pour les contacter dans la mesure nécessaire en lien avec ceux-ci.

3. Comment participer

La date et l'heure limite de participation pour chaque tirage correspondent à la date de fin de chaque période du concours, à 23h59. Les panélistes actifs sont automatiquement inscrits au concours. Aucun achat n'est requis. Il y a une limite d'une (1) inscription par personne par sondage.

4. Description des prix

Vingt-quatre (24) prix de cent dollars (100,00$) en argent sont offerts pour un total de 2 400.00$. Il y a un maximum de (1) prix par gagnant.

RÈGLEMENTS

5. Désignation des gagnants et attribution des prix

Il y aura douze (12) dates de tirages, répartis sur 12 mois.

Date du tirage	Prix	Période du concours
Le 09 avril 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 mars au 7 avril 2026
Le 11 mai 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 avril au 7 mai 2026
Le 09 juin 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 mai au 7 juin 2026
Le 09 juillet 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 juin au 7 juillet 2026
Le 10 août 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 juillet au 7 août 2026
Le 09 septembre 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 août au 7 septembre 2026
Le 09 octobre 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 septembre au 7 octobre 2026
Le 09 novembre 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 octobre au 7 novembre 2026
Le 09 décembre 2026 à 10H	2 prix de 100.00$	8 novembre au 7 décembre 2026
Le 11 janvier 2027 à 10H	2 prix de 100.00$	8 décembre 2026 au 7 janvier 2027
Le 09 février 2027 à 10H	2 prix de 100.00$	8 janvier au 7 février 2027
Le 09 mars 2027 à 10H	2 prix de 100.00$	8 février au 7 mars 2027

La liste des participants admissibles sera exportée au format Microsoft Office Excel. À l'aide de la fonction automatique du logiciel, deux (2) lignes (participants) seront choisies au hasard parmi ceux-ci.

Les résultats seront constatés par l'Organisateur au siège social de ce dernier, situé au 2370, rue Galt Ouest, bureau 100, à Sherbrooke. Les résultats seront ensuite publiés la semaine ouvrable suivante sur le site Internet suivant : exo.quebec/exoalecoute. Seuls les noms et prénoms des gagnants seront affichés. Les gagnants recevront également un courriel leur permettant d'accuser réception et de réclamer leur prix.

En plus de ce qui précède, une personne désignée par l'Organisateur entrera en contact avec le gagnant par courriel et celui-ci sera alors informé de la façon dont il pourra recevoir son prix. Une preuve d'identité sera alors demandée aux gagnants. Dans le cas où un gagnant refuse ou néglige d'accepter et réclamer son prix dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du courriel lui annonçant avoir gagné, l'Organisateur procédera à d'autres tirages à 9 h 00 le jour suivant, et à un intervalle de cinq (5) jours ouvrables suivant cette date, et ce, jusqu'à ce que l'ensemble des prix ait été réclamés.

6. Acceptation des prix

Les paiements seront faits via un chèque acheminé par la poste. Les gagnants devront fournir leurs nom, courriel, et adresse postale.

Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables. Les prix doivent être acceptés tel quel, et ne pourront être transférés à une tierce personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie.

RÈGLEMENTS

Le refus ou défaut d'accepter ou réclamer un prix libère exo et l'Organisateur de toute obligation reliée audit prix.

Le gagnant devra, à la demande de l'Organisateur et préalablement à ce qu'il reçoive son prix, compléter un formulaire web par lequel il accuse réception de son prix.

7. Modification

Dans la mesure permise par la loi, exo et l'Organisateur se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise. Dans tous les cas, exo, l'Organisateur ainsi que ses employés, agents, représentants et mandataires ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

8. Exonération de responsabilité

L'Organisateur, exo, ses employés, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des défectuosités d'Internet ou du site web, des problèmes ou des dérèglements techniques d'un réseau ou d'une ligne téléphonique ou de systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'adresses, matériel ou logiciels de la non-transmission ou non-réception d'un message électronique, de tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, des problèmes techniques ou d'une congestion du trafic sur Internet ou sur un site web ou d'une combinaison de ceux-ci, y compris les dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou à l'ordinateur de toute autre personne utilisé pour participer au concours, pour recevoir tout matériel au sujet du concours ou pour accepter un prix.

9. Litiges

Pour plus de détails sur l'attribution des prix, vous pouvez communiquer avec exo. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

10. Varia

Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants individuellement, sauf dans le but de remettre un prix.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au formulaire d'inscription à la plateforme du Panel exo à l'écoute. C'est à cette personne que sera remis le prix si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

RÈGLEMENTS

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.

1001, boulevard Robert-Bourassa, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 4L4
Téléphone : 514 287-2464 | Télécopieur : 514 287-2460 | exo.quebec

RÉCLAME

Pour vous remercier de votre collaboration, l'Organisateur au nom d'exo procédera au tirage de vingt-quatre (24) prix de cent dollars (100,00$) en argent, parmi les participants admissibles.

Les tirages auront lieu les :

- Le 09 avril 2026 à 10H
- Le 11 mai 2026 à 10H
- Le 09 juin 2026 à 10H
- Le 09 juillet 2026 à 10H
- Le 10 août 2026 à 10H
- Le 09 septembre 2026 à 10H
- Le 09 octobre 2026 à 10H
- Le 09 novembre 2026 à 10H
- Le 09 décembre 2026 à 10H
- Le 11 janvier 2027 à 10H
- Le 09 février 2027 à 10H
- Le 09 mars 2027 à 10H

Le règlement du concours est disponible ici **[exo.quebec/exoalecoute]**

Si vous désirez **participer au concours** vous donnant la chance de gagner l'un (1) des vingt-quatre (24) prix de cent dollars (100$) en argent, veuillez vous inscrire au panel via le lien suivant **[exoalecoute.exo.quebec]**

Seuls les gagnants seront contactés

1001, boulevard Robert-Bourassa, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 4L4
Téléphone : 514 287-2464 | Télécopieur : 514 287-2460 | exo.quebec